



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 164

LA PERTINENCE DE L'OBJECTIF DU PLEIN-EMPLOI

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

Discours de

l'honorable Patricia Bovey

Le jeudi 30 novembre 2017

LE SÉNAT

Le jeudi 30 novembre 2017

[Traduction]

LA PERTINENCE DE L'OBJECTIF DU PLEIN-EMPLOI

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Patricia Bovey : Honorables sénateurs, je joins ma voix à celle des autres sénateurs qui ont parlé de l'emploi au Canada.

Je remercie la sénatrice Bellemare d'avoir fait ressortir cet enjeu social fondamental dans cette interpellation. Elle nous a mis au défi « de tenter d'atteindre le plein-emploi [qui] consiste à offrir aux gens des débouchés économiques qui leur permettent d'être indépendants et libres sur le plan financier ». Pour de nombreuses personnes au Canada, la situation est au mieux instable, et, pour d'autres, le sous-emploi ou un emploi dans un autre domaine que le leur est une réalité permanente.

Selon le sénateur Cormier, le plein-emploi signifie « qu'il y [a] du travail pour toutes les personnes qui souhaitent travailler et qui recherchent activement du travail ». C'est un objectif admirable et inspirant, mais sans doute inatteignable. Nous devons tenir compte des nouvelles réalités et être prêts à réagir en fonction des répercussions difficiles attribuables aux développements qui s'accroissent sur les plans de la technologie et de la robotique. Vous savez, selon mes observations précédentes dans cette enceinte, que je crois qu'un revenu minimal garanti aura une incidence favorable sur la situation d'emploi des Canadiens. D'ici là, il nous faudra traiter de nombreuses autres questions connexes.

[Français]

J'aimerais aborder certaines perspectives dont a déjà discuté l'honorable sénateur Cormier, en particulier la perspective des artistes, toutes disciplines confondues, y compris les arts visuels.

Le sénateur Cormier a décrit la situation des artistes comme étant une situation très précaire, une situation d'abondance et de famine, tant en ce qui concerne l'emploi que le revenu. Je suis tout à fait d'accord avec sa vision.

Je veux donc parler des conditions de travail des artistes, mais aussi de la situation des Autochtones.

[Traduction]

On imagine les artistes dans leur studio, entourés de leur matériel, les marchands d'art à leur porte, attendant de vendre leurs œuvres, les collectionneurs rêvant de mettre la main sur une pièce à peine terminée, et les galeries publiques se disputant l'honneur d'être la première à exposer le travail le plus récent de l'artiste ou à monter une rétrospective de son œuvre. Nous aimerions tous qu'il en soit ainsi, y compris les artistes.

En réalité, les artistes du Canada forment le plus grand segment des travailleurs pauvres dont le salaire est inférieur au seuil de la pauvreté. Plusieurs d'entre eux travaillent dans un studio, mais celui-ci est rarement aménagé comme dans notre imagination ou comme dans les articles de magazines qui portent sur les artistes de réputation internationale.

D'après l'Enquête auprès des ménages de 2016, le nombre total de Canadiens qui vivent d'un faible revenu a augmenté pour atteindre 14,2 p. 100. La ventilation par secteurs d'emploi n'étant pas disponible, je vais citer des statistiques de l'Enquête nationale auprès des ménages et de l'Enquête sur la population active de 2011.

Les artistes représentent 0,78 p. 100 de la population active, ce qui équivaut à 136 600 personnes, soit un peu plus que les 133 000 travailleurs du secteur de la fabrication automobile.

Les artistes sont plus nombreux à occuper plusieurs emplois pour boucler leur budget.

Le salaire moyen des artistes canadiens est 39 p. 100 inférieur à celui de l'ensemble de la population active.

Malheureusement, pour 15 p. 100 des artistes, le travail autonome n'apporte aucun revenu ou leur fait perdre de l'argent; 27 p. 100 gagnent moins de 10 000 \$ et 18 p. 100 gagnent entre 10 000 \$ et 19 999 \$. Ainsi, 60 p. 100 des artistes ont un revenu inférieur à 20 000 \$, comparativement à 35 p. 100 du reste de la population active.

Pourtant, le nombre d'artistes possédant un baccalauréat ou un diplôme de cycle supérieur est presque le double de celui de l'ensemble de la population active — soit de 44 p. 100 comparativement à 25 p. 100. En moyenne, leur revenu moyen est 55 p. 100 inférieur à celui des autres travailleurs avec le même niveau de scolarisation.

Les artistes féminines gagnent 31 p. 100 de moins que leurs homologues masculins.

En 2010, les 15 945 artistes visuels ont gagné en moyenne 24 672 \$; le salaire médian se chiffre à 10 358 \$, y compris le revenu tiré de leur art et celui qui provient d'autres emplois.

En 2010, les 8 140 danseurs ont gagné en moyenne 17 893 \$.

En 2010, le seuil de la pauvreté était de 22 133 \$.

Le revenu médian après impôt des travailleurs autochtones se situait juste au-dessus de 20 000 \$ en 2010, comparativement à celui des non-Autochtones, qui a été de 27 600 \$. Pour les Premières Nations, il a été de 17 620 \$, pour les Inuits, de 20 400 \$, et pour les Métis, de 24 550 \$.

Ce n'est pas un joli tableau d'équité et d'égalité.

La Loi sur le statut de l'artiste visait à traiter des questions concernant le travail et l'emploi des artistes. La mise à jour de 2010, présentée par la Conférence canadienne des arts, était prémonitrice à un certain nombre d'égards, notamment en ce qui concerne l'emploi, le travail et les conditions de vie des artistes, leur statut social, y compris les mesures d'assurance-santé pour leur assurer un statut équivalent à celui des travailleurs d'autres domaines, et les mesures liées au revenu, au soutien pendant les périodes de chômage et à la retraite.

La mise à jour a défini les artistes créateurs comme étant les auteurs, les artistes visuels, les compositeurs et les designers, et a défini les artistes d'interprétation comme étant les acteurs, les danseurs, et les musiciens. Elle note que « les artistes créateurs sont plus susceptibles de travailler seuls pour créer leur art, et le feront souvent sans contrat préexistant. Leurs œuvres seront vendues après avoir été créées. »

Nombre d'artistes que je connais travaillent dans des greniers ou des sous-sols presque inhabitables qui manquent de chauffage en hiver et de climatisation en été. Certains ont des vitres brisées ou fissurées, et beaucoup ont un éclairage inadéquat. J'ai souvent visité des endroits où il y a une forte odeur de moisissure. La mise à jour a souligné que :

Un petit nombre d'artistes peut obtenir une couverture dans le cadre de régimes provinciaux d'indemnisation des victimes d'accidents de travail s'ils sont sous contrat avec un donneur d'ouvrage ou un producteur, mais d'autres n'ont aucune protection en cas d'accidents de travail, comme les artistes visuels [...]

De plus :

À cause de leur statut d'entrepreneurs indépendants, les artistes sont souvent désavantagés si un employeur, un éditeur ou une galerie fait faillite.

Croyez-moi, ces situations arrivent. Les artistes se retrouvent souvent sans recette de ventes ou sans leurs œuvres. Beaucoup ne connaissent pas leurs droits — surtout les artistes autochtones, qui n'ont peut-être pas suivi de formation en art dans le cadre de laquelle ils auraient pu apprendre en quoi consiste le droit d'auteur.

Les situations sont différentes dans l'ensemble du Canada. Le Québec est le chef de file dans les pratiques exemplaires. Parmi de bons précédents internationaux, on compte les liens contractuels ou les relations de travail; les conventions collectives; les mesures de sécurité sociale; l'imposition; les bourses; les avantages sociaux; le maintien du revenu ainsi que la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Certains pays européens ont adapté leurs programmes sociaux afin de composer avec la réalité du travail des artistes. En France et en Belgique, les artistes faisant partie de certaines catégories sont réputés être des employés, ce qui leur permet d'obtenir des avantages utiles.

En 2008, le Conference Board du Canada a conclu ceci :

[L]a valeur du secteur pour l'économie canadienne était beaucoup plus grande que personne ne l'avait jamais pensé[.] 7,4 p. 100 du PIB réel total du pays [...].

Il a fait la mise en garde suivante :

Mais la santé de cette économie de la culture, et par conséquent, de la santé économique future du Canada, a besoin d'une grande réserve diversifiée des artistes professionnels qui sont au cœur de l'économie.

Les femmes sont, ou devraient être, une partie clé de cette économie. Je trouve troublant que des recherches récentes aient révélé que, en 2017, seulement 12 des 66 principales compagnies des arts de la scène du Canada — disposant d'un budget de plus de 1 million de dollars — ont des directrices artistiques : 1 femme dans nos 16 orchestres, 1 dans nos 7 compagnies d'opéra, et seulement 7 dans nos 34 compagnies de théâtre. Dans le milieu de la danse, les femmes s'en tirent un peu mieux : 3 femmes sont des directrices parmi nos 9 compagnies de danse. Pourquoi les chiffres sont-ils si faibles, malgré le talent manifeste des artistes professionnelles?

Je me demande aussi pourquoi, depuis quelques années, un certain nombre de directeurs de grandes entreprises du secteur des arts, dont des musées et des galeries, proviennent de l'extérieur du Canada. Je ne mets pas en doute leurs capacités. Je soutiens toutefois que le talent nécessaire existe parmi les Canadiens. Accordons-nous aux futures têtes dirigeantes des arts une

expérience suffisante dans des postes d'adjoint? Doutons-nous des programmes de formation canadiens? Hésitons-nous à prendre des risques avec notre relève? Étant donné que nous disposons d'un bassin vaste et diversifié d'artistes professionnels et qu'il est au cœur même de l'économie, comme l'a souligné le Conference Board, nous devons développer et d'encadrer les talents canadiens.

En ce qui concerne les conditions de travail, sans un revenu sûr, je crains que même les artistes reconnus soient forcés de vivre dans les ateliers où ils travaillent. Puisqu'ils courent le risque de contrevenir à des permis et à des codes du bâtiment, ils vivent dans la peur constante que les autorités les expulsent. Je me demande où ils iraient. J'ai visité des endroits qui n'avaient pas d'ascenseur et d'autres où l'ascenseur était hors d'usage. Les escaliers étaient la seule façon d'accéder aux ateliers, parfois situés au huitième ou au neuvième étage. Souvent, les espaces les plus abordables se trouvent dans des immeubles qui doivent être démolis. Un certain nombre d'artistes bien connus m'ont dit que, malgré tout, les loyers augmentent sans que les services soient améliorés. Être forcé de changer d'atelier est l'une des situations les plus stressantes pour un artiste, ce qui est amplifié par le problème bien réel de trouver des espaces abordables. Un déménagement, en plus de coûter cher, d'être épuisant et de gruger du temps, interrompt le travail en cours. Les toiles qui ne sont pas complètement sèches ou les sculptures à l'étape de l'argile humide pourraient être endommagées. De plus, un déménagement signifie souvent que des commandes seront livrées en retard.

Nous devons trouver un moyen de faire reconnaître le travail des artistes comme un emploi régulier, qui serait assorti d'avantages appropriés.

[Français]

Souvent, les artistes échangent leurs œuvres d'art contre un certain nombre de repas dans un restaurant. Ils sont heureux d'avoir un forum pour présenter leur expression visuelle, mais ce n'est pas un salaire ni un emploi sûr. Les conditions qui sont les plus inquiétantes sont celles où les artistes visuels travaillent et cuisinent dans le même espace et sur le même réchaud ou dans le même four. J'ai écrit plusieurs fois au sujet de ces situations dangereuses. Le statut de l'artiste mis au jour en dit long sur la sécurité et l'état de santé des artistes. Le rapport a dit ce qui suit, et je cite :

[Traduction]

Certains artistes doivent composer avec des inquiétudes particulières. Par exemple, les artistes en arts visuels peuvent être exposés à des produits chimiques dangereux ou du matériel toxique. Un simple mal de gorge peut [...] [être] grave pour une personne qui chante. Les danseurs ont des défis physiques spéciaux, comme certains musiciens [...]

Imaginez un artiste travaillant à l'encaustique ou à la cire, fondant cette dernière sur un réchaud, dans un four ou une mijoteuse et la mélangeant à un pigment ou à une couleur et faisant chauffer le tout sur le même réchaud ou dans le même four. Imaginez un graveur manipulant des acides ou des encres toxiques dans une cuisine mal ventilée. Imaginez un peintre travaillant avec des pulvérisateurs et mettant son travail de côté pour prendre sa nourriture au milieu des gaz et des particules diffusées dans l'air. Dois-je en dire plus sur l'air qu'ils respirent?

Pourraient-ils travailler ailleurs avec d'aussi maigres revenus? Combien de fois m'a-t-on appelée au fil des ans pour savoir s'il n'y avait pas un studio à prix abordable à louer? Les endroits sécuritaires sont rares, même lorsqu'on les partage.

L'histoire de la réputée sculptrice canadienne Elza Mayhew m'a hantée pendant des décennies. Originnaire de Victoria et mère de deux enfants, elle perd son mari pendant la Seconde Guerre

mondiale. À travers ses tribulations, elle persévère et représente fièrement le Canada à la prestigieuse Biennale de Venise en 1964. Elle reçoit de nombreux prix, commandes et hommages internationaux, et ses grandes sculptures en bronze sont exposées dans tout le Canada.

Elle imagine ses dessins, qu'elle découpe dans du polystyrène auquel elle donne ses formes curvilignes à l'aide d'un fer à repasser pour fondre et lisser les surfaces. Comme il n'y a pas de fonderie au Canada, elle se rend aux États-Unis pour faire fondre ses bronzes. Des photographies et un film la montrent qui se penche sur le four où son œuvre refroidit. Pour obtenir la patine désirée, elle frotte la surface sans jamais porter de masque.

Les effets conjugués de ces matières, l'accumulation de morceaux de polystyrène dans l'air et les vapeurs toxiques qui se dégagent lorsqu'elle manie le fer à repasser ou se penche sur le four sont dévastateurs. Elle reçoit finalement un diagnostic d'empoisonnement au polystyrène, dont les effets sont semblables à la démence et à la maladie d'Alzheimer.

Ainsi, au travail et aux revenus incertains s'ajoutent souvent des conditions de travail douteuses qui laissent des traces sur la santé.

Aujourd'hui, il existe des listes de vérification et des mises en garde au sujet du matériel, mais de nombreux artistes sont toujours inconscients des dangers inhérents à leur matériel ou à leur lieu de travail. S'ils en sont conscients, ils n'ont pas les moyens d'y faire grand-chose.

De plus en plus d'artistes autochtones produisent des œuvres fascinantes de haute qualité. Ils travaillent dans des conditions moins qu'idéales. Plusieurs d'entre eux travaillent dans leur cuisine. Les travailleurs autochtones et culturels comptent pour 3,3 p. 100 de la main-d'œuvre. Cela comprend 3 655 artistes visuels. Selon de récentes études, les gains moyens des artistes autochtones sont de 28 p. 100 inférieurs à ceux de la moyenne des artistes. L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 a révélé que le taux d'emploi des Autochtones était de 62,5 p.100, contre

75,8 p. 100 chez les non-Autochtones. Au sein des Premières Nations, le taux d'emploi était de 57,1 p. 100, chez les Inuits, de 58,6 p. 100 et chez les Métis, de 71,2 p. 100.

L'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 a confirmé que les personnes ayant terminé leurs études secondaires avaient plus de chance de trouver un emploi. En 2014 ou 2015, le taux de chômage chez les Métis avait augmenté de 2 p. 100 pour atteindre les 73,1 p. 100 tandis que, au sein des Premières Nations, il avait augmenté de 5 p. 100 pour atteindre les 62,4 p. 100. Le taux chez les non-Autochtones avait augmenté de 10 p. 100 pour atteindre les 81,1 p. 100.

Honorables collègues, la société doit composer avec des défis. Tout cela est préoccupant. Comme cela a été prouvé à maintes reprises au Canada et ailleurs dans le monde, l'art est le meilleur outil de changement social. Je l'ai déjà dit au Sénat. L'engagement dans les arts améliore le bien-être et la santé, contribue à la réduction et à la prévention du crime, et a des effets positifs importants sur les résultats scolaires. Nous sommes conscients de l'impact des arts sur l'économie et l'emploi. Veillons à ce que les emplois des artistes soient constants, sécuritaires et adéquatement rémunérés. Offrons-leur les formations nécessaires dans toutes les disciplines. Comme l'a dit la sénatrice Bellemare : « Le plein-emploi est [...] permettre aux gens d'améliorer leurs qualifications [et] va de pair avec le développement du commerce international, à l'heure de la mondialisation des échanges. »

Vous voyez pourquoi je m'inquiète. L'irrégularité du travail ou le manque de travail pour les personnes qui ont de solides compétences, le manque de formation, les conditions de travail et les problèmes de santé connexes qui touchent de nombreux artistes canadiens, renommés et...

Je conclurai mon intervention en disant que je ne pense pas que suffisamment de recherches ont été menées afin de mesurer l'ampleur de ces problèmes, même si nous pouvons tous fournir des preuves anecdotiques des iniquités existantes. J'espère que cette interpellation encouragera la réalisation de recherches sérieuses qui permettront de déterminer l'ampleur du problème. Nous pourrions peut-être alors chercher des moyens de résoudre ces épineux dilemmes de société.